

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 16 Mars 2017 à 19 heures

Etaient présents : Christian LATOUILLE, Fabrice ARNAUD, Stéphanie BARGET, Nelly BAUDRY, Rosa BRILLAT, Jean-Michel BRUN, Jacqueline CLOT, Patrick CRUVEILHER, Pascale DUPUY, Marie-José LEJEUNE, Alain MARTHON, Boris NADAUD, Nathalie ORSONI, Philippe VEYRIRAS.

Absent excusé : Dominique BATAILLER

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 25 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité.

Vote des comptes administratifs et de gestion

Monsieur le Maire remet aux membres du conseil les documents concernant les comptes administratifs pour l'année 2016.

Compte Administratif Budget Communal

Les dépenses de fonctionnement sont de 438 180,18 €, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 646 582,61 €, le résultat de l'exercice est de 208 402,43 € auquel ont rajouté 120 000,00 € de résultat antérieur le résultat cumulé est de 328 402,43 €.

Les dépenses d'investissement sont de 544 471,55 €, les recettes d'investissement sont elles de : 485 185,70 € le résultat de l'exercice est de - 59 285,85 € auquel il faut ajouter 416 842,19 € de résultat antérieur, le résultat cumulé est de 357 556,34, le solde des restes à réaliser est de 221 361,02 € en dépenses.

Compte Administratif Assainissement

Les dépenses de fonctionnement se montent à 11 952,14 €, les recettes de fonctionnement se montent quant à elles à 14 775,70, résultat de l'exercice : 2 823,56 €, résultat antérieur reporté : 16 450,47 € résultat cumulé : 19 274,03 €.

Les dépenses d'investissement à 12 369,56 €, les recettes d'investissement sont elles de 8 530,00 € résultat d'investissement - 3 839,56 €, résultat antérieur reporté 16 450,47 €, soit un résultat cumulé de : 19 274,03€.

Compte Administratif Panneaux Photovoltaïques

Les dépenses de fonctionnement sont de 7 528,01 €, les recettes de fonctionnement sont de 9 215,60 € résultat de l'exercice : 1 687,59 € résultat antérieur reporté 16 105,19 € résultat cumulé : 17 792,78 €.

Les dépenses d'investissement de 4 716,75 €, les recettes d'investissement sont de 5 501,00 €, résultat d'investissement : 784,25 €, résultat antérieur reporté : 2 055,80 €, résultat cumulé : 2 840,05 €

Après retrait de Monsieur le Maire et sous la présidence de Mme Marie-José LEJEUNE doyenne de l'assemblée les membres du conseil approuvent à l'unanimité les différents comptes administratifs qui sont excédentaires pour l'année 2016.

Comptes de gestion des différents budgets

Monsieur le Maire présente et demande ensuite de voter pour les comptes de gestion qui sont en concordance avec les comptes administratifs.

Les membres du conseil votent à l'unanimité pour l'approbation des trois comptes de gestion.

Délibération pour changement de notaire pour le cabinet médical

Monsieur le Maire passe ensuite au cabinet médical. Le dossier a été finalisé avec les professionnels de santé, ce qui porte le montant du projet à 485 000 € HT. L'appel d'offres a été lancé, il sera clos le 31 mars et il comporte 14 lots, l'ouverture des enveloppes aura lieu le lundi 3 avril.

L'engagement a été signé par les infirmières, la dentiste et la kiné-ostéopathe. Les deux médecins, qui exercent actuellement à Magnac Bourg, se sont engagés oralement mais ne peuvent pas fixer de délai à leur venue.

Jackie CLOT prend la parole pour préciser que désormais comme elle est partie prenante dans ce cabinet médical, elle n'assistera pas aux discussions et ne prendra pas part aux votes.

Avant la construction du cabinet médical par la Commune, les professionnels de santé demandent le changement de notaire, Il a été retenu le cabinet de notaire d'Aixe sur Vienne qui établira un sous seing pour chacun des professionnels avec des pénalités en cas de défection. Il finalisera également la location vente de chaque cabinet.

Monsieur le Maire précise également qu'il va falloir abattre 5 arbres qui se trouvent sur le terrain où sera construit le bâtiment.

Les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité pour le changement de notaire ainsi que pour l'abattage des arbres.

Délibération concernant le changement d'indice

Monsieur le Maire poursuit en disant que l'indice concernant les indemnités perçues par le maire et les adjoints a changé, il est passé de 1015 à 1022, une nouvelle modification de cet indice est prévue en Janvier 2018, c'est l'indice 1028 qui deviendra l'indice brut terminal.

Les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité pour ce changement d'indice.

Préparation des budgets 2017

Budget Principal : Les dépenses et les recettes de fonctionnement se montent à 610 065,00 € avec peu de modification par rapport à l'année dernière. Pas de remarque particulière de la part des membres du conseil.

Les dépenses et les recettes d'investissement s'élèvent à un montant de 1 087 958,77 €.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord pour que la commune procède à l'achat des biens immobiliers de M. VALERY qui se situe dans le bourg pour un montant de 76 000 €. Le coût de la démolition d'une partie de la grange et de l'ancien restaurant se monte à environ 10 000 € HT qui sera à la charge de la commune.

Les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité pour cet achat.

Il passe ensuite à la numérotation des rues pour laquelle 15 000 € a été inscrit au budget.

La rénovation de la mairie se poursuit avec la réfection de la façade. Un devis a été reçu mais il faut prévoir d'en réclamer deux autres. L'entreprise DE OLIVEIRA propose d'enlever le crépi et de laisser les pierres apparentes. Pascale DUPUY fait remarquer que ce sont sans doute des petites pierres et que ce ne sera pas joli, qu'il vaudrait mieux refaire un crépi. Monsieur le Maire n'est pas contre, la décision sera prise en fonction de l'état des murs.

Il poursuit en distribuant un document où figurent plusieurs possibilités d'aménagement de l'entrée du bourg en lien avec le nouveau lotissement, la mairie et le cabinet médical. Ces travaux seront réalisés en plusieurs tranches. Une 1^{ère} tranche de 250 000,00 € HT va être inscrite au budget et une demande de subvention faite au CDDI par la Communauté de Communes.

Pour l'éclairage public, une subvention sera sollicitée auprès du syndicat d'électricité ainsi qu'à Madame la Sénatrice Marie-Françoise PEROL-DUMONT sur sa réserve parlementaire. Le passage en LED procurerait une économie sur le montant des factures d'électricité de 64 %.

Budget Assainissement. Le montant des dépenses et des recettes de fonctionnement est de 35 125,03 €. Les dépenses et les recettes d'investissement sont d'un montant de 275 542,97 €. Pour l'agrandissement de la station d'épuration, une subvention d'un montant total de 187 000 € pourra être obtenue dont 35 % de CTD et 40% de l'Agence de L'Eau.

Budget Panneaux Photovoltaïques. Le montant des dépenses et des recettes de fonctionnement se monte à 26 306,78 €, celles d'investissement sont de 8 341,05 €. Rien de particulier pour ce budget.

Questions diverses

Monsieur le Maire présente ensuite aux membres du conseil un courrier qu'il a reçu de la station du pôle de Lanaud qui indique que ce site est une installation classée avec protection de l'environnement et que l'épandage des boues de méthanisation doit être contrôlé.

Pui, il précise qu'une cérémonie aux monuments aux morts aura lieu dimanche 19 mars à 11 heures.

Marie-José LEJEUNE prend la parole pour indiquer que le recensement s'est terminé le 18 février et que la commune compte 989 habitants. La collecte s'est bien déroulée. La dernière semaine a été un peu plus difficile car il a fallu relancer les personnes n'ayant pas répondu, celles qui refusaient de répondre, celles qui étaient difficiles à joindre ou celles absentes de leur domicile.

Elle précise que pour le calcul de la DGF, on tient compte de la population communale et des comptés à part, c'est à dire, des enfants étudiants hébergés ailleurs ainsi que d'une personne par résidence secondaire. La commune dépasserait alors les 1 000 habitants. Il faut cependant attendre que l'INSEE valide le chiffre du recensement.

Nelly BAUDRY fait ensuite le point sur le site internet qu'elle a créé pour la commune. Il faut régler un abonnement pour l'année et elle indique qu'elle mettra en ligne les comptes rendus des conseils municipaux et les documents qu'on lui transmettra.

Philippe VEYRIRAS précise que le prochain conseil d'école a lieu lundi 20 mars.

Fabrice ARNAUD indique qu'il va assister au conseil d'administration de GROUPAMA qui peut procéder à la vérification des extincteurs de la commune à raison de 5 euros l'un. Si la commune est intéressée, il le signalera.

Boris NADAUD prend la parole ensuite pour dire qu'il a participé à une réunion de la communauté de communes concernant la voirie. Il faut faire des économies sur l'utilisation du gravier en supprimant des lieux de stockage. La commune de St Hilaire Bonneval pourrait stocker le gravier pour les communes de Pierre Buffière et St Genest sur Roselle. A voir.

Il poursuit en disant qu'il faudrait refaire complètement le revêtement de la route du Masgardaud, en empierrant les bords pour la consolider. C'est un travail long et coûteux et seulement la moitié de la route pourra être arrangé cette année et aucun autre chantier ne pourra être entrepris.

Patrick CRUVEILHER poursuit en disant que la redevance des ordures ménagères va augmenter, augmentation principalement due à la mise aux normes des déchèteries.

Pascale DUPUY prend ensuite la parole pour demander si la commune ne pourrait pas afficher dans la cuisine de la salle polyvalente le mode d'emploi du four de la cuisinière car lors du repas proposé par le comité de jumelage, les organisateurs n'ont pas réussi à le faire fonctionner. Elle signale également que la chambre froide ne tient pas fermée, qu'il faut mettre un poids dessus pour que les portes adhèrent correctement.

Monsieur le Maire répond qu'un mode d'emploi du four sera affiché.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.